

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-429

présenté par

M. Chassaigne, M. Maillot, M. Peu et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine - NUPES

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	15 251 449
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	15 251 449	0
TOTAUX	15 251 449	15 251 449
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est issu des travaux du SNETAP-FSU et a pour objectif de revenir sur les suppressions de postes ayant eu lieu entre 2019 et 2022 au sein de l'enseignement public agricole.

Alors que 196 postes ont été supprimés ces 4 dernières années, nous proposons au contraire une trajectoire inverse, valorisant l'enseignement public agricole, dont la qualité permet de former les agriculteurs et agricultrices de demain, capables de relever les différents défis sociaux et environnementaux d'aujourd'hui et de demain.

Afin de se conformer aux règles de la LOLF et de la recevabilité des amendements, l'amendement est ainsi rédigé :

L'action 01 (mise en œuvre de l'enseignement dans les établissements publics) du programme 143 (enseignement technique agricole) est abondée en AE et en CP de 15 251 449 euros.

Ces crédits sont prélevés sur l'action 09 (fonctionnement des établissements) du programme 139 (enseignement privé du premier et du second degrés).